



Nos données
au service
de la Santé



MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

l'anap | agence nationale de
la performance sanitaire
et médico-sociale
l'expertise en partage



Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie

TDB SAD SYNTHÈSE DES ÉVOLUTIONS

Avril 2026

Actualisation /
Adaptation

Création



Suppression



Evolutions thématiques

Données de Caractérisation

Identification:

- **Habilitation à l'aide sociale** OUI/NON
- **Pour les autorisations spécifiques** Actualisation de la liste
- **Pour les autorisations spécifiques** Ajout du nombre de personnes accompagnées durant l'année

Fonctionnement:

- **Certification sur : Fonctions administratives et de Gestion**

Prestations indirectes

- **Information et communication**
- **Transports liés à gérer, manager, coopérer**

Partenariats, conventions et coopérations:

- **Mission d'appui-ressource sur le territoire** Actualisation de la liste des prestations

Indicateurs

Axe 1

Indicateurs d'activité :

- **Part des personnes bénéficiant d'une mesure de protection**
Allègement de l'indicateur, le détail des mesures n'est plus demandé

TABLEAU DE BORD DE LA PERFORMANCE DES SAD

1. Évolution et ajout de données de caractérisation
2. Évolution et ajout d'indicateurs



Nouvelles données de caractérisation

Données de caractérisation	Saisie de données complémentaires par rapport aux données existantes
1. Habilitation à l'aide sociale	OUI
2. Plateforme d'accompagnement des aidants	OUI
3. Autorisation spécifique	OUI
4. Autorisation spécifique	OUI



Habilitation à l'aide sociale

Nature de la demande d'évolution :	Ajout	Adaptation	Autre
Objet de la demande d'évolution :			
Mode de tarification			
Précisions :			
<p>Concernant les données de caractérisation des SAD, il est proposé au COTECH de renseigner dans la rubrique « Identification de l'ESMS », une information supplémentaire concernant l'habilitation à l'aide sociale.</p> <p>Lorsqu'ils ne dispensent que des activités d'aide et d'accompagnement, ils sont autorisés par le président du conseil départemental. Ils sont, soit habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale par le président du conseil départemental, soit autorisés sur le fondement de l'article L.313-1-2 du CASF.</p> <p>Il est proposé d'inscrire la donnée de caractérisation suivante :</p> <p>Habilitation à l'Aide Sociale : OUI/NON</p>			



Autorisation spécifique

Nature de la demande d'évolution :	Ajout	Adaptation	Autre
Objet de la demande d'évolution :			
Ajout de d'une option supplémentaire concernant l'obtention d'autorisation spécifique à la liste prévue par la donnée 2002 relative à l'obtention d'autorisation spécifique			
Précisions :			
<p>Telle qu'elle est prévue aujourd'hui, la donnée 2002 relative à l'obtention d'autorisation spécifique permet d'indiquer les activités suivantes : ESA, Centre de ressources territorial pour personnes âgées et Aucune autorisation.</p> <p>La proposition formulée vise à ajouter une option supplémentaire à cette liste, à savoir les équipes spécifiques autres que MND</p>			



Autorisation spécifique

Nature de la demande d'évolution :	Ajout	Adaptation	Autre

Objet de la demande d'évolution :

Renseignement des données d'activités liées aux autorisations spécifiques portés par les SAD : Nombre de personnes accompagnées durant l'année

Précisions :

2002 Autorisation spécifique personnes âgées	<ul style="list-style-type: none"> • ESA • Centre de ressources territorial pour personnes âgées • Equipes spécifiques autres que les maladies neurodégénératives (MND) • Aucune
---	---

Mission d'appui-ressource sur le territoire

Nature de la demande d'évolution :	Ajout	Adaptation	Autre
Objet de la demande d'évolution :			
Enrichissement de la donnée 962 relative à la mission d'appui-ressource sur le territoire			
Précisions :			
<p>Proposition d'actualisation de la liste :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Prestations de production et diffusion d'information / documentation autour du handicap (kit de sensibilisation, plaquette d'information...) 2. Prestation de formation professionnelle continue ou d'intervention dans les centres de formation initiale et continue, hors participation à des jury d'examens 3. Prestations de réalisation d'actions de sensibilisation autour du handicap et de la transformation de l'offre auprès des professionnels ou tout public 4. Prestations d'expertise-conseil et mise à disposition de temps de personnel auprès d'autres structures médico-sociales, équipe-relai handicap rare, structures de droit commun et autres organismes 5. Prestations d'appui aux pratiques (co-développement, analyse de la pratique...) 6. Prestations d'appui conseil (aide à l'orientation, aide à l'accompagnement dont évaluation, mise à disposition de matériel spécifique et des locaux...) 7. Autres 			

TABLEAU DE BORD DE LA PERFORMANCE DES ESMS

1. Évolution et ajout de données de caractérisation
2. Évolution et ajout d'indicateurs



Evolution et ajout d'indicateurs d'activité

Axe 1 Activité

INDICATEURS ENVISAGES	Saisie de données complémentaires par rapport aux données existantes
5. Part des personnes bénéficiant d'une mesure de protection	NON



Indicateur 2pr6.5.2	Part des personnes bénéficiant d'une mesure de protection (accompagnement social et / ou protection juridique)	SAA / SAAS
Axe	Prestations de soins et d'accompagnement pour les personnes	
Question clé	Les profils des personnes correspondent-ils aux missions de l'ESMS ?	

Signification	Part des personnes bénéficiant d'une mesure de protection (accompagnement social et / ou protection juridique)		
Calcul	<u>Données sources</u>	<u>Mode de calcul</u>	
	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes accompagnées dans l'effectif total au 31/12 (toutes personnes) Nombre de personnes bénéficiant d'une mesure de protection (accompagnement social ou protection juridique) connue au 31/12 	Nombre de personnes bénéficiant d'une protection connue (protection juridique ou accompagnement social) / Nombre de personnes accompagnées dans l'effectif au 31/12	
	<u>Source des données</u>	<u>Période de référence</u>	<u>Unité</u>
	Dossier administratif des personnes accompagnées	Au 31/12/N-1	%
Commentaires et précisions	Les définitions des différentes mesures sont disponibles sur le site : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19805 Une personne bénéficiant d'une protection sociale et d'une protection juridique doit être comptabilisée une seule fois.		